

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CON  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil dix-neuf, le 14 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2019**

**Présents :** PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, DEGRES Odile, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

**Absents excusés :** LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice, MORICE Chantal

**Pouvoir :** Monsieur LUBERT Serge donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

**Nombre de Conseillers en exercice ..15**

**Nombre de Conseillers présents .....8**

**Nombre de Conseillers votants .....9**

**Secrétaire de séance : Christine SEILLER**

**2019-02-01 - Achat maison médicale**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.

1212-1, L. 1211-1 et L.3222-2,

**CONSIDERANT** que le projet d'opération immobilière porte sur l'acquisition du bien de Monsieur et Madame RIO,

**CONSIDERANT** le bien immobilier, bâti, sis Zone de Bodien d'une superficie de 895 m<sup>2</sup>, propriété de Monsieur et Madame RIO Patrick et Isabelle,

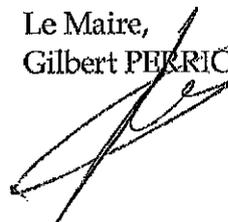
Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de la propriété immobilière cadastrée section ZP297 et ZP98, sise Zone de Bodien, dans les conditions décrites, moyennant 142 000 €, hors frais notariés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles ;
- de charger Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants approuve les propositions ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,  
à LIMERZEL, le 14 février 2019.

Le Maire,  
Gilbert PERRION.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CON  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil dix-neuf, le 14 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2019**

**Présents :** PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, MORICE Chantal, DEGRES Odile, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

**Absents excusés :** LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice

**Pouvoir :** Monsieur LUBERT Serge donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.  
Madame JOUNIER Josiane donne pouvoir à Madame MORICE Chantal pour toutes délibérations.

**Nombre de Conseillers en exercice ..15**

**Nombre de Conseillers présents .....9**

**Nombre de Conseillers votants .....11**

**Secrétaire de séance : Christine SEILLER**

**2019-02-02 - Achat terrain Bodien**

Vu le projet de construction d'une nouvelle maison médicale zone de Bodien

Vu la nécessité d'acquisition d'un terrain

La commune accepte d'acquérir une partie de la parcelle suivante :

- section ZP n°330 sise Zone de Bodien, d'une contenance de 880m<sup>2</sup> au prix de 6€/m<sup>2</sup>

La surface ainsi que le prix définitif seront issues du plan de bornage

Le montant de TVA sera à la charge de l'acquéreur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

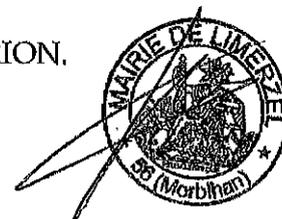
- approuve l'acquisition de la parcelle sise Zone de Bodien d'une superficie de 880 m<sup>2</sup> au prix de 6€/m<sup>2</sup>

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes les pièces s'y afférentes

- Charge l'étude notariale Leclerc de Rochefort en Terre de la rédaction de l'acte authentique et de toutes les pièces afférentes.

Pour extrait certifié conforme,  
à LIMERZEL, le 14 février 2019.

Le Maire,  
Gilbert PERRION.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil dix-neuf, le 14 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2019**

**Présents :** PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, MORICE Chantal, DEGRES Odile, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

**Absents excusés :** LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice

**Pouvoir :** Monsieur LUBERT Serge donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.  
Madame JOUNIER Josiane donne pouvoir à Madame MORICE Chantal pour toutes délibérations.

**Nombre de Conseillers en exercice ..15**

**Nombre de Conseillers présents .....9**

**Nombre de Conseillers votants .....11**

**Secrétaire de séance : Christine SEILLER**

**2019-02-03 - Construction de la Maison médicale : choix de l'architecte**

Une consultation d'architectes s'est déroulée pour la construction de la maison médicale zone de Bodien. Les 3 cabinets interrogés ont répondu.

Leur proposition sont les suivantes :

- Cabinet Eon (Lauzach) :  
100 m<sup>2</sup> : 9,8% du montant HT des travaux  
150 m<sup>2</sup> : 9,0% du montant HT des travaux
- Cabinet Girard (Vannes) :  
100 m<sup>2</sup> : 8,95% + 1,63% du montant HT des travaux  
150 m<sup>2</sup> : 8,40% + 1,63% du montant HT des travaux
- Cabinet Tahana (Redon) :  
100 m<sup>2</sup> : 10,25% du montant HT des travaux  
150 m<sup>2</sup> : 9,50% du montant HT des travaux

A l'issue de cette consultation, le cabinet Eon (Lauzach) a été retenu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le maire à signer avec le cabinet d'architectes Eon (Lauzach)

Pour extrait certifié conforme,  
à LIMERZEL, le 14 février 2019.

Le Maire,  
Gilbert PERRION



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil dix-neuf, le 14 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2019**

**Présents :** PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, MORICE Chantal, DEGRES Odile, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

**Absents excusés :** LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice

**Pouvoir :** Monsieur LUBERT Serge donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.  
Madame JOUNIER Josiane donne pouvoir à Madame MORICE Chantal pour toutes délibérations.

**Nombre de Conseillers en exercice ..15**

**Nombre de Conseillers présents .....9**

**Nombre de Conseillers votants .....11**

**Secrétaire de séance : Christine SEILLER**

**2019-02-04 - Vente d'une parcelle lotissement la Pierre Blanche**

Monsieur le Président informe le conseil municipal de la volonté de Madame PIERSON d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée ZR144 et située lotissement de la Pierre Blanche. Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal de vendre une parcelle de 138 m<sup>2</sup> à Madame Pierson Nicole. Il propose que le prix de vente soit fixé à 1€/m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de vendre une parcelle de terrain de 138 m<sup>2</sup> cadastrée ZR144 pour un montant de 1€/m<sup>2</sup> soit 138 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.
- Charge l'étude notariale Leclerc de Rochefort en Terre de la rédaction de l'acte authentique et de toutes les pièces afférentes.

Pour extrait certifié conforme,  
à LIMERZEL, le 14 février 2019.

Le Maire,  
Gilbert PERRION.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil dix-neuf, le 14 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2019**

**Présents :** PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, MORICE Chantal, DEGRES Odile, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

**Absents excusés :** LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice

**Pouvoir :** Monsieur LUBERT Serge donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.  
Madame JOUNIER Josiane donne pouvoir à Madame MORICE Chantal pour toutes délibérations.

**Nombre de Conseillers en exercice ..15**

**Nombre de Conseillers présents .....9**

**Nombre de Conseillers votants .....11**

**Secrétaire de séance :** Christine SEILLER

**2019-02-05 - Convention Eveil**

Monsieur le Maire précise que nous avons bien reçu la nouvelle convention Eveil par laquelle la dite association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre les objectifs suivants :

Animation d'un projet global de territoire au service de la population dans les domaines :

Enfance jeunesse

Seniors

Famille/petite enfance

Inclusion numérique

Animation locale (activités sportives et culturelles, soutien à la vie associative...)

Lien social et solidarité

La demande de subvention est la suivante :

|                             | Famille   | CLAS :<br>activités<br>périscolaires  | Centre social<br>coordination<br>animation | Locaux          | Projet<br>2017/2020 | Total     |
|-----------------------------|-----------|---------------------------------------|--|-----------------|---------------------|-----------|
| Barème de<br>subvention     | 1,50€/hab | 15,70€/nb<br>d'enfant<br>prim. canton | 4€/nb hab                                  | 0,70€/nb<br>hab | 0,90€/nb<br>hab     |           |
| Subvention<br>demandée 2019 | 2 074,50€ | 2 072,40€                             | 5 532,00€                                  | 968,10€         | 1244,70€            | 11 891,70 |

Après en avoir délibéré le Conseil municipal autorise le maire à signer cette convention à l'unanimité et à verser la somme de 11 891,70€.

Pour extrait certifié conforme,  
à LIMERZEL, le 14 février 2019.

Le Maire,  
Gilbert PERRION.



COMMUNE DE LIMERZEL  
56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 19/02/2019  
Reçu en préfecture le 19/02/2019  
Affiché le  
ID : 056-215601113-20190214-2019\_02\_06-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil dix-neuf, le 14 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2019**

**Présents :** PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, MORICE Chantal, DEGRES Odile, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

**Absents excusés :** LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice

**Pouvoir :** Monsieur LUBERT Serge donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.  
Madame JOUNIER Josiane donne pouvoir à Madame MORICE Chantal pour toutes délibérations.

**Nombre de Conseillers en exercice ..15**

**Nombre de Conseillers présents .....9**

**Nombre de Conseillers votants .....11**

**Secrétaire de séance : Christine SEILLER**

**2019-02-06 – Transfert de compétence eau et assainissement à Questembert communauté : minorité de blocage**

Le transfert de compétence eau et assainissement des communes aux communautés de communes devient, avec la loi NOTRE du 7 août 2015, obligatoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cependant, afin de tenir compte des difficultés de mise en œuvre de cette obligation dans le respect de cette échéance, la loi n°2018-702 du 3 avril 2018 apporte quelques aménagements. Notamment la faculté pour les communautés de communes qui n'exercent pas déjà tout ou partie de ces compétences, ce qui est le cas de Questembert Communauté, de reporter le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sous réserve que 25% des communes membres représentant 20% de la population délibèrent avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 en ce sens.

Compte tenu de l'état d'avancement du dossier d'étude d'un éventuel transfert, non encore finalisé d'une part et de la possibilité entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour Questembert communauté de se prononcer à nouveau pour un tel transfert obligatoire ou facultatif, il est proposé de s'opposer au transfert de ces compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas transférer les compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à Questembert communauté et en demande le report au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Pour extrait certifié conforme,  
à LIMERZEL, le 14 février 2019.

Le Maire,  
Gilbert PERRION.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COM  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil dix-neuf, le 14 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2019**

**Présents :** PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, MORICE Chantal, DEGRES Odile, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

**Absents excusés :** LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice

**Pouvoir :** Monsieur LUBERT Serge donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.  
Madame JOUNIER Josiane donne pouvoir à Madame MORICE Chantal pour toutes délibérations.

**Nombre de Conseillers en exercice ..15**

**Nombre de Conseillers présents .....9**

**Nombre de Conseillers votants .....11**

**Secrétaire de séance : Christine SEILLER**

**2019-02-07 - Demande de subventions Maison médicale**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise Monsieur le Maire à demander les subventions suivantes pour la construction du cabinet médical :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (Préfecture du Morbihan)
- Dotation exceptionnelle 2019 dans le cadre du contrat de ruralité (Préfecture du Morbihan) ;
- Programme de Solidarité Territoriale (Département du Morbihan)
- Toutes autres aides pouvant être accordées pour ce projet

Plan de financement provisoire et estimatif:

| DEPENSES HT             |                     | RECETTES  |                     |
|-------------------------|---------------------|---|---------------------|
| travaux                 | 227 411,71 €        | Subvention DETR - demandé                                 | 70 915,43 €         |
| dépenses imprévues      | 20 000,00 €         | Subvention DSIL   | -                   |
| études diverses         | 10 000,00 €         | Subvention conseil départemental - PST tranche1 - demandé | 70 915,43 €         |
| maîtrise d'œuvre        | 20 250,00 €         | Autofinancement   | 141 830,86 €        |
| Achat du terrain        | 6 000,00 €          |   |                     |
| <b>SOIT UN TOTAL DE</b> | <b>283 661,71 €</b> | <b>SOIT UN TOTAL DE</b>                                   | <b>283 661,71 €</b> |

Pour extrait certifié conforme,  
à LIMERZEL, le 14 février 2019

Le Maire,  
Gilbert PERRION.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CON  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil dix-neuf, le 14 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2019**

**Présents :** PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, MORICE Chantal, DEGRES Odile, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

**Absents excusés :** LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice

**Pouvoir :** Monsieur LUBERT Serge donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.  
Madame JOUNIER Josiane donne pouvoir à Madame MORICE Chantal pour toutes délibérations.

**Nombre de Conseillers en exercice ..15**

**Nombre de Conseillers présents .....9**

**Nombre de Conseillers votants .....11**

**Secrétaire de séance : Christine SEILLER**

**2019-02-08 - Demande de subventions création d'une sécurisation rue de la Métairie**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise Monsieur le Maire à demander les subventions suivantes pour la construction du cabinet médical :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (Préfecture du Morbihan)
- Programme de Solidarité Territoriale (Département du Morbihan)
- Toutes autres aides pouvant être accordées pour ce projet

Plan de financement provisoire et estimatif:

| DEPENSES HT                  |                     | RECETTES                               |                     |
|------------------------------|---------------------|--|---------------------|
| travaux Lemée                | 127 195,26 €        |  |                     |
| Morbihan Energie             | 69 766,00 €         |  |                     |
| SIAEP                        |                     | Subvention DETR                        | 54 240,32 €         |
| dépenses imprévues           | 10 000,00 €         | Subvention conseil départemental - PST | 54 240,32 €         |
| maitrise d'œuvre (estimatif) | 10 000,00 €         |  |                     |
|                              |                     | Autofinancement                        | 108 480,63 €        |
| <b>SOIT UN TOTAL DE</b>      | <b>216 961,26 €</b> | <b>SOIT UN TOTAL DE</b>                | <b>216 961,26 €</b> |

Pour extrait certifié conforme,  
à LIMERZEL, le 14 février 2019.

Le Maire,  
Gilbert PERRION.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CON  
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil dix-neuf, le 14 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2019**

**Présents :** PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, MORICE Chantal, DEGRES Odile, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

**Absents excusés :** LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, BAHUON Julien, DUQUENNE Patrice

**Pouvoir :** Monsieur LUBERT Serge donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.  
Madame JOUNIER Josiane donne pouvoir à Madame MORICE Chantal pour toutes délibérations.

**Nombre de Conseillers en exercice ..15**

**Nombre de Conseillers présents .....9**

**Nombre de Conseillers votants .....11**

**Secrétaire de séance : Christine SEILLER**

**2019-02-09 – Demande de subventions création d'une sécurisation rue de la Métairie au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : Création d'une sécurisation rue de la métairie et création d'un parking aux abords de la nouvelle école. Les travaux envisagés permettront d'assurer un cheminement piéton de part et d'autres des accès de la nouvelle école, en améliorant nettement la sécurité.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 216 961,26 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement des abords de la nouvelle école pour un montant prévisionnel de 216 961,26€ H.T

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2019 et les inscrire au budget en section d'investissement,  
AUTORISE le Maire à solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Pour extrait certifié conforme,  
à LIMERZEL, le 14 février 2019.

Le Maire,  
Gilbert PERRION.

